



Souhaite des conseils au sujet de la révocation de 2 sursis.

Par **FRANCHISE**, le 11/11/2008 à 01:36

Mon fils est incarcéré actuellement suite à une révocation de 2 sursis. Il a fait appel de ces décisions car les sursis révoqués l'obligeraient à faire 8 mois de prison. Le premier sursis datait de mars 2006 suite à un vol d'un blouson d'une valeur de 30 EUROS, le deuxième datait de nov. 2007 était en possession de 80 grs de cannabis pour sa consommation perso. En outre, il n'avait pas répondu à une convocation dans le cadre d'un suivi de probation et ne travaillait pas au moment des 2 révocations. La défense d'un avocat peut-elle l'aider à bénéficier d'une libération anticipée? Ou éventuellement un aménagement de peine? Merci par avance pour les conseils.

Par **Tisuisse**, le 11/11/2008 à 09:19

Bonjour,

Voyez votre avocat.